



**LE DEPARTEMENT
DANS LEQUEL TU VIS
T'INTERESSE.
TU AS ENVIE DE
T'EXPRIMER, DE MONTER
DES PROJETS ET DE
TE RENDRE UTILE AUX
AUTRES...**

**DEVIENS
CONSEILLER
GÉNÉRAL JUNIOR**

Le CDJ de l'Hérault, qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil Départemental des Jeunes est une assemblée d'élus juniors qui proposent et mènent des actions pour les jeunes du département.

Chacun peut s'y exprimer, faire connaître ses idées et réaliser des projets, avec l'appui du Conseil général de l'Hérault et de l'Education Nationale.

Le CDJ est composé de tous les élèves élus dans les collèges du département pour un mandat de deux ans.

Comment être élu ?

Les élections sont organisées dans les collèges. Tous les élèves de la 6^e à la 3^e peuvent voter. Il y a un élu et un suppléant par collège.

Pour être élu, il faut :

- > être élève en classes de 5^e ou de 4^e,
- > retirer un dossier de candidature auprès du principal du collège ou de la personne référente de l'établissement et fournir une autorisation parentale,
- > se présenter comme candidat avec un suppléant et faire connaître les raisons de sa candidature aux jeunes de son collège (profession de foi, affiche),
- > avoir recueilli le plus de voix de ses camarades du collège.

Comment voter ?

Un seul jour : **vendredi 20 novembre 2009.**

Un seul tour : le scrutin est dit «uninominal à un tour» (le candidat obtenant le plus de voix est élu dès le premier tour).

Quel est le rôle du jeune élu ?

Engagé sur un mandat de deux années scolaires, il participe aux réflexions, aux propositions et aux décisions du CDJ.

Il est le représentant des autres jeunes de son collège : il doit recueillir leurs propositions, leurs avis et les informer des décisions du CDJ.

Un adulte, le référent CDJ, l'aidera pour organiser cette information à l'intérieur de son collège.



Le CDJ est créé depuis 2001 par le Conseil général de l'Hérault et l'Inspection Académique. Il se réunit en assemblée plénière, comme les élus adultes, à l'Hôtel du Département à Montpellier ou dans un collège, en moyenne six fois par an le mercredi toute la journée (le transport des jeunes élus étant organisé et pris en charge par le Département, ainsi que le repas de midi).

Le CDJ se réunit en commissions par thème. Chaque élu s'inscrit dans une commission qui présente son projet.

L'Assemblée départementale junior, présidée par le président du Conseil général de l'Hérault, réunit les jeunes élus en séances plénières.

Elles sont le lieu de débats et de votes. Les débats sont co-animés par le président du Département et par l'Inspecteur d'Académie.

UN MANDAT AXÉ AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour ce mandat 2009/2011, les travaux des élus juniors porteront sur les questions de développement durable. Quatre commissions traiteront des thèmes suivants :

- * Eau/paysages
- * Sport/santé
- * Alimentation/cultures
- * Architecture et cadre de vie ou comment construire sa cité ?